



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E82350

VALABLE JUSQU'AU

28/10/2027

ÉDITÉ LE 08/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2004

Raison sociale : DYNAMIC PEINTURE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/10/2004

Capital : 25 000

QUAI CARRIET
LOCAL 1D
33310 LORMONT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 2004 B 03173

Siret : 479 356 834 00040

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 7153628

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 732 2214604

Téléphone : 05 56 74 85 35

Fax :

Portable : 06 20 18 17 38

Responsabilité légale :

LOUY SANDRINE GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 732 221 4604

Site Internet : <http://www.dynamicpeinture.fr>

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

E-mail : contact@dynamicpeinture.fr

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 849 485

Tranche de classification : CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	8	02/07/2024
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.